



## CONSEIL SYNDICAL

### Compte rendu de Séance du 27 septembre 2022

Date de la convocation: 21 septembre 2022

Lieu de la séance : Maison du Touch – 31370 RIEUMES

Heure de la séance: 19h00

#### Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux et le vingt sept septembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 46 :** Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambernard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Pascal THEVENET, Martine VITET.

**Excusés 12 :** Holger SCHAAK, Thierry SEVILLA.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Manon BRETTAR, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Claude HERSANT, Joseph TOFFOLON, Jocelin WIEDERHOLD.

Communauté d'Agglomération – Le Muretain Agglo : Anaïs RODRIGUEZ.

**Secrétaire de séance :** Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Assistaient à la séance : Isabelle PEREZ-CAZARD - directrice SIECT ; Annabelle GAFFET – secrétaire

Monsieur le Président soumet à l'approbation les comptes rendus des Assemblées Générales du 29 mars 2022 modifié et du 2 juin 2022      ☞ *Adoptés à l'unanimité*

Monsieur le Président demande à l'Assemblée un secrétaire de séance, M. SANCHEZ se présente.

Madame la Directrice présente l'ordre du jour.



## DOSSIER MURETAIN AGGLO

M. le Président fait un nouveau point sur le dossier Muretain Agglo, et rappelle que le Préfet a prorogé l'arrêté de réquisition jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2022, ce qui permet au syndicat d'assurer la continuité du service d'eau potable sur les 14 communes du Muretain Agglo. Le Syndicat est toujours dans l'attente de l'arrêté préfectoral de répartition de l'actif, du passif et du personnel. Le syndicat a participé à une réunion avec les services de la Sous Préfecture de Muret et de l'ARS. Même si le Préfet prend un arrêté de répartition, cela ne change en rien sur le fait qu'il y aura de la vente d'eau d'un syndicat à un autre, et que les compteurs qui permettraient de comptabiliser cette vente ne sont pas encore mis en place. De plus le prix de l'eau pour cette vente d'eau potable n'est toujours pas défini.

M. le Président dit clairement qu'il ne souhaite pas communiquer à la Préfecture une liste de noms si un arrêté de transfert de personnel est pris en même temps que l'arrêté de répartition. Il est question de savoir dans le transfert d'ouvrage quel syndicat va récupérer l'usine de production du Lherm, où est également le siège social du SIECT.

A ce jour le syndicat attend le jugement du tribunal administratif. Des pièces complémentaires au dossier pouvaient être communiqués jusqu'à fin août, une prochaine convocation devrait arriver.

M. le Président rappelle que le syndicat n'est pas un syndicat à la carte, et que les conditions de sortie si le syndicat était un syndicat à la carte seraient bien définies dans les statuts, ce qui n'est pas le cas.

Mme Di Mare demande si l'arrêté de répartition des biens sera pris ou bien si la situation peut être prolongée étant donné qu'un jugement du tribunal est en attente. De plus, sur quelles bases le Préfet peut se prononcer quant à l'arrêté de répartition de transfert des biens.

M. le Président rappelle que le Préfet a saisi l'ARS pour mener cette étude. L'ARS a étudié comment fonctionne le réseau du syndicat et a sollicité l'aide d'un expert. La DGFIP a analysé les aspects comptables. L'ARS a fait son rapport au Préfet et a évoqué les conséquences d'une séparation de réseaux, et notamment au niveau sanitaire.

Mme la directrice informe que les travaux de la route de Tarbes, à Fonsorbes ont démarré. Dans son arrêté de réquisition, le Préfet a demandé que les travaux sur cette commune, identifiés avant le 1<sup>er</sup> octobre en 2021, soient effectués, cette phase de travaux durera deux à trois mois.

## BUDGET EAU

### - RAPPORT DE CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

M. le Président présente une synthèse du rapport de la cour des comptes, qui avait été saisie par le Préfet dans le cadre de cette demande de retrait des 14 communes du Muretain Agglo (saisine de la chambre régionale des comptes en mai 2021)

Le rapport définitif, après les observations du syndicat, a été communiqué en août 2022. M. le Président évoque certains extraits de ce rapport à l'Assemblée.

Synthèse du contrôle du SIECT:

- Un réseau péri-urbain et rural >> la chambre souligne qu'il est nécessaire de réduire les fuites sur le réseau
- La démarche de scission du Muretain Agglo >> la chambre rappelle le contexte jusqu'au 31/03/2022
- Un prix de l'eau maintenant une situation financière saine >> la chambre souligne un prix de l'eau élevé qui permet d'investir et d'autofinancer ses équipements
- Une troisième voie recommandée : la fusion des deux syndicats >> la chambre soulève l'absence de vision stratégique de la démarche du Muretain, qui ne permet pas de simplification ni de mise en cohérence de la carte syndicale, et n'a pas fait l'objet d'études préalables suffisantes, et fragiliserait le SIECT...

Recommandations de la chambre :

- Établir en urgence, de façon partenariale, un dispositif de gestion transitoire du réseau d'eau sur le Muretain >> mis en œuvre
- Réaliser, en partenariat avec le Muretain, le SAGe et le SIECT, un bilan patrimonial de ce dernier >> il est en cours par la Préfecture/DGFIP
- Respecter le principe de la comptabilité d'engagement >> mis en œuvre depuis le 1er janvier 2022 au syndicat

- Mettre en place une gestion des principaux projets d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement >> à mettre en œuvre
- Procéder aux amortissements des immobilisations conformément aux méthodes de calcul prévues par la réglementation >> difficile à mettre en œuvre
- Mettre en place un régime de provisions en cohérence avec les risques inhérents à l'exploitation du service (dépenses imprévues) >> à mettre en œuvre
- Financer les investissements par une mobilisation accrue du fonds de roulement >> à mettre en œuvre. Le syndicat est trop prudent, et a beaucoup emprunté car les taux étaient très intéressants.
- En lien avec les services de l'État, mettre en œuvre la fusion des deux syndicats >> recommandation rejetée par le SIECT

Monsieur le Président met aux voix ce débat sur la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes  
 ☞ *Adopté à l'unanimité*

#### - EFFACEMENT DE DETTES POUR SURENDETTEMENT

Il convient d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant les factures d'eau potable pour un montant de 2 813,63€.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation d'effacement de dettes pour surendettement.  
 ☞ *Adopté à l'unanimité*

### AVANCEMENT DES TRAVAUX

#### - 49EME TRANCHE : REHABILITATION/EXTENSION USINE DU FOUSSERET

Madame la Directrice informe l'assemblée que dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale, déposé en août 2021, une participation du public par voie électronique (enquête publique) concernant les travaux à l'usine du Fousseret a été lancée du 19 septembre au 2 octobre 2022.

Les travaux pourront démarrer en février 2023 dès que l'arrêté préfectoral sera délivré.

Une 4<sup>ème</sup> tranche de subvention sur le programme 2022 n'a pas été proposée par le CD31, car il faut attendre l'avancement des travaux.

La demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau est en cours de traitement par l'Agence, le syndicat n'a pas eu encore de retour.

#### - 51EME TRANCHE

Cette tranche concerne le renforcement de conduites à Bérat et au Fauga. A Bérat, il s'agit de la pose d'une conduite sur 1 600 ml en DN 250 fonte sur le chemin de La Matasse pour la liaison du nouveau château d'eau jusqu'à Longages, les travaux sont finalisés.

Au Fauga, sur la RD 43 pour la liaison St Hilaire/Le Fauga, les travaux consistent à la pose d'une nouvelle conduite sur 820 ml en DN 200 fonte sans reprise de branchements.

Les travaux sont finalisés.

En terme de subventions, il reste à percevoir le versement de la 2<sup>ème</sup> tranche sur le programme 2020 auprès du CD31 pour 76 905€.

#### - 53EME TRANCHE

Cette tranche concerne la poursuite du renforcement de la conduite existante entre Bérat, chemin de la Matasse, jusqu'à Longages initié dans la 51<sup>e</sup> tranche et poursuivi avec la 52<sup>e</sup> tranche.

Ces travaux ont été réceptionnés en octobre 2021.

Le versement de la 1<sup>ère</sup> tranche de subvention du CD31 (programme 2021) a été demandé (37 000€), son versement est en attente.

Une subvention pour la 2<sup>ème</sup> tranche sur le programme 2022 a été demandée, le syndicat est en attente de son versement depuis août 2022 pour 147 004€.

#### -TRAVAUX EN REGIE

Les travaux sont estimés à 575 000€ (hors investissement). Les chantiers de l'équipe sont :

- Montastruc Saves - Liaison Pouy de Touges/Sajas - 1<sup>er</sup> tronçon : remplacement d'une conduite en DN 175 F par un 200 F sur 1 850 ml, dont 2 branchements à reprendre, 4 antennes et 2 poteaux incendie. Le raccordement final est prévu le 28 septembre.
- Montoussin- Quartier L'Hobit/Moutique: pose d'une conduite DN 140 PVC sur 220 ml dont 1 antenne à reprendre. Les travaux sont finalisés.
- Conduite de refoulement du réservoir Fousseret vers réservoir Castelnau : remplacement d'une conduite en DN 200 F par un 250 F sur 1 500 ml, dont 3 reprises de branchements, 3 poteaux incendie et 4 antennes. Les travaux sont à venir sur 2022, une partie des travaux sera sous-traitée (traversée d'un ruisseau).

Les travaux en régie sont financés sur les fonds propres du syndicat.

#### -TRAVAUX HORS TRANCHE

Les travaux en 2022 sont estimés à 1 700 000€, tous les chantiers sont présentés :

- Capens : reprise traversée Garonne pour le remplacement sur 100 ml DN 150 F- étude de faisabilité ➤ reporté
- Cazères – toute la ville: reprise vannes de sectionnement et mise en sécurité dôme du château d'eau ➤ reporté
- Cazères- Château d'eau : mise en sécurité dôme ➤ reporté
- Castelnau Picampeau- refoulement Fousseret : renouvellement conduite existante DN 200 F par DN 250 F sur 500 ml et traversée de ruisseau ➤ à venir
- Fonsorbes-RD 632 centre village : remplacement conduite fonte par DN 250+ DN 140 PVC reprise branchements – 2<sup>ème</sup> tranche ➤ à venir
- Fontenilles - chemin de la Poumayre : remplacement DN 200F sur 500 ml avec 14 reprises de branchements- 2<sup>ème</sup> tranche ➤ à venir
- Le Fousseret - Usine: pour la pose de vanne DN 300 F ➤ finalisé
- Gratens- route de Marignac : réparation DN 250 ➤ finalisé
- Lahage - AJH : Réfection regard de comptage ➤ en cours
- Lherm - chemin de Cassagne : renforcement en DN 250 vers Lamasquère sur 170 ml ➤ à venir
- Lherm – RD43 route de l'aérodrome : renforcement en DN 140 PVC sur 300 ml ➤ finalisé
- Mondavezan- lieu dit Barbe : reprise conduite DN 75 sur 125 ml ➤ finalisé
- Peyssies - route de Carbonne : renforcement DN 140 PVC sur 400 ml avec 17 branchements à reprendre ➤ reporté
- Pouy de Touges - route de Rieumes : remplacement conduite DN 140 PVC sur 270 ml ➤ à venir
- Rieumes- chemin de l'escouboué : remise à la côte de bouches à clé ➤ reporté
- Rieumes- rue Commandant Delattre : reprise de 26 branchements en plomb ➤ à venir
- St Elix le Château - village : remplacement DN 175 F par DN 250 F sur 750 ml ➤ finalisé
- St Elix- route de St Julien : Reprise vanne ➤ finalisé
- St Elix – château d'eau : réfection génie civil coupole et dôme ➤ reporté
- Ste Foy – quartier Contis : renforcement DN 80 en DN 140- 1<sup>ère</sup> tranche ➤ finalisé
- Ste Foy – chemin de Minjoulet : renforcement ➤ reporté
- Toutes communes : réfections de chaussée, réalisation et modification de branchements, interventions diverses ➤ en cours

Les travaux en hors tranche sont financés sur les fonds propres du syndicat et par l'emprunt.

M. le Président précise que trois grands chantiers sont engagés sur les communes de Castelnau Picampeau, Fonsorbes et Fontenilles.

Une subvention du Conseil Départemental sur le programme 2023 a été demandée pour les travaux au chemin de la poumayre à Fontenilles (2<sup>ème</sup> tranche).

#### - AUTRES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS



Les autres travaux en cours et à venir concernent :

- Le remplacement de l'ozoneur à l'usine de Lherm et de l'installation d'un ozoneur de secours : 2<sup>ème</sup> période d'observation finalisée
- Le remplacement des membranes d'ultrafiltration de l'usine de Lherm. Ces travaux sont estimés à 1 200 000€ HT. Le phasage sera réalisé sur plusieurs années, il faudra l'étudier avec le cabinet de maîtrise d'œuvre. La consultation pour choisir la maîtrise d'œuvre est reportée.

Concernant tous ces travaux, M. le Président précise que l'été passé a été très sec, le syndicat est intervenu très souvent pour des fuites sur le réseau d'eau potable.

Il ajoute que les travaux en régie pour le remplacement de conduites sont souvent réalisés sur des petites communes comme Montatstruc, où des casses récurrentes entraînent ces changements de conduites. Ce sont des travaux nécessaires et coûteux mais qui contribuent à réduire les fuites signalées sur le réseau du syndicat.

## ASSAINISSEMENT

### - AVANCEMENT DES CONTROLES 2022

1 054 contrôles ont été effectués en 2022 : 149 pour les installations neuves, 117 pour les contrôles avant vente, 785 pour le bon fonctionnement (dont 180 de 2021) et 3 pour l'existant. 152 avis techniques ont également été donnés par le SPANC (sur 200 prévus sur l'année).

## GESTION DU PERSONNEL

### -RECRUTEMENT EN COURS-NOMINATIONS DIVERSES

Mme la Directrice informe qu'au service réseau, l'adjoint technique recruté en juillet dernier pour renforcer les équipes ne sera pas renouvelé, un nouveau recrutement a été lancé.

Axel Galinié, recruté cet été pour 2 mois pour aider l'agent en charge des espaces verts, a basculé sur la relève des compteurs jusqu'à fin octobre pour remplacer un agent en arrêt de travail.

Sonia Martinez a été recrutée pour un CDD de 3 mois du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre. Elle vient renforcer le service support pour caler les fonds de plans cadastraux du SIG et également le service assainissement pour le reversement de l'assainissement collectif.

Sandy Lecourbe, au service station, a été nommé adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe suite à l'obtention du concours.

### -REPLACEMENT RESPONSABLE STATIONS ET AGENTS STATIONS

Le responsable du service stations a pris une disponibilité de 5 ans à partir du mois de juillet. Il a été remplacé par un technicien territorial qui a été nommé ingénieur suite à l'obtention de son concours, Vincent Martineau.

Romain Fournil, agent de maintenance, a été recruté début juillet pour remplacer Pierre Jimenez qui a demandé une mutation. Il sera en CDD pour un an dans l'attente de l'obtention du concours d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

### -MODIFICATION DELIBERATION 1607 HEURES

A la demande de la Préfecture, il convient de modifier la délibération relative au temps de travail prise en décembre 2018 afin d'intégrer les modalités de mise en place de la journée de solidarité (délibération du 02/06/2016) et la suppression des deux journées non travaillées « dites du Président » (délibération du 17/12/2018).

M. Le Président met aux voix cette modification de la délibération des 1607 heures ☞ *Adopté à l'unanimité*

### - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES ELUS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Comité Social Territorial (CST) sera mis en place à l'issue des prochaines élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022. Les représentants du personnel seront élus en décembre au nombre de 3 titulaires et 3 suppléants. Les représentants des élus doivent être désignés par l'autorité territoriale, M. le Président lance un appel à candidature. Après discussion, sont désignés comme titulaires :

- Messieurs Blanc, Condojanopoulos, et Refutin

Puis les élus suppléants désignés sont :

- Mme Boulp, Messieurs Dupuy et Panier

M. Le Président met aux voix la désignation des représentants élus membres du futur CST *☞ Adopté à l'unanimité*

## AUTRES THEMES

### -RAPPORT ANNUEL 2021

Madame la Directrice présente le rapport annuel 2021 du syndicat. Chaque membre, communes et EPCI, devra présenter ce rapport à leur conseil avant la fin de l'année. Ce rapport annuel concerne le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'année 2021.

Madame la Directrice rappelle les chiffres essentiels de l'activité du Syndicat : celui-ci gère 1566 km de réseau de distribution d'eau potable, possède 38 réservoirs d'eau pour un volume 23 000 m<sup>3</sup> et produit 7.6 Mm<sup>3</sup> d'eau potable. Le rendement des réseaux est à 74% sur Lherm/Le Fousseret, à 54% sur Cazères/Couladère et à 59% sur Plagne.

Le Syndicat compte 36 730 abonnés, la consommation moyenne d'eau par abonné et par an est de 134 m<sup>3</sup>. 4,9 Mm<sup>3</sup> d'eau potable ont été consommés, 771 poses de nouveaux compteurs ont été réalisées, ce qui est plus important que les années précédentes. Le budget total de dépense atteint est de 15,7 M€ (12,7 M€ en 2020).

La liste des indicateurs de performance eau potable est présentée. Un point intéressant concerne le prix de l'eau, les tarifs appliqués par le syndicat sont dans la moyenne nationale pour des syndicats intercommunaux similaires.

Monsieur le Président indique que notre tarif a légèrement augmenté en 2021 (+1,1% par rapport à 2020) mais qu'il reste maîtrisé et stabilisé.

Monsieur le Président commente un tableau comparatif entre le syndicat et d'autres syndicats du département de la Haute Garonne entre 2021 et 2022. Le syndicat n'a pas augmenté ses tarifs en 2022 contrairement à d'autres syndicats similaires. La moyenne d'une facture pour 120m<sup>3</sup> était de 287,02 € TTC en 2021 et 2022. Le syndicat se situe dans la moyenne du département. Le prix de l'eau est fonction du type d'habitat, de la taille des syndicats (nombre et type de communes), de la ressource utilisée et comment l'eau est captée et traitée.

Mme Vitet dit que la ressource utilisée est importante, et que la consommation moyenne d'eau par abonné et par an augmente (y compris la consommation d'eau par les agriculteurs etc...). La moyenne des 120 m<sup>3</sup> concerne seulement celle des ménages pour une famille de 4 personnes.

Mme Dubreuil fait remarquer que de nombreux abonnés ont déclaré des fuites après compteur sur la commune de St Elix le Château, elle voudrait connaître les chiffres sur la consommation sur sa commune pour savoir si elle est plus élevée par rapport à d'autres communes. Mme la directrice confirme qu'il y eu des fuites après compteurs à St Elix.

Ces fuites peuvent être liés au traitement de l'eau mais aussi à la sécheresse de l'été dernier et aux mouvements de sols associés. Mme la directrice ajoute que le syndicat va utiliser à terme le chlore gazeux en remplacement du bioxyde de chlore pour la désinfection de l'eau sur l'usine du Fousseret qui alimente la commune de St Elix.

Mme Dubreuil ajoute qu'on est à la limite de la norme autorisée pour le taux de chlorite dans l'eau. Mme la directrice répond que le taux de chlorite mesuré est dans la norme européenne qui est de 0,7 mg/l quand le désinfectant utilisé est le bioxyde de chlore.

Madame la Directrice informe que le taux des impayés en 2021 (4,25%) est en hausse par rapport à l'année 2020 (2,79%), ce taux élevé s'explique par un manque de temps et de personnel, à la Trésorerie de Villefranche de Lauragais qui est en charge du recouvrement.

En ce qui concerne les indicateurs de performance de l'assainissement collectif, le taux des impayés en 2021 (3,82%) est également en hausse par rapport à l'année 2020 (2,56%).



Pour les indicateurs de performance de l'assainissement non collectif, Madame la Directrice indique que le Syndicat gère 41 communes et que le taux de conformité des installations d'ANC est de 77,3% alors que la moyenne nationale est de 58,8%.

D'autres points sont détaillés sur le rapport d'activité transmis lors de la convocation des élus pour cette Assemblée.

M. le Président met aux voix la présentation du rapport annuel 2021 *☞ Adopté à l'unanimité*

#### - MARCHES PUBLICS 2022

Mme la Directrice présente la liste des marchés publics en cours, attribués et à lancer pour l'année 2022 :

- Achat de fonte pour l'équipe en régie refoulement Fousseret/Castelnau : marché attribué à PAM St Gobain pour un montant de 106 928€,
- Fourniture d'électricité : dans le cadre d'un accord cadre en groupement avec le SPEHA sur 3 ans (2023 à 2025), un marché subséquent a été attribué à Volterres, avec offre de base ARENH pour un montant de 1 660 688€, cette société possède une production propre en photovoltaïque. Il n'y a pas de garantie au niveau des coûts compte tenu des incertitudes liées au surcoût de l'écêtement.
- Renouvellement infrastructure serveurs informatiques pour un montant de 89 911€ attribué à Avaouest
- L'achat d'un camion polybenne pour un montant de 63 000€ attribué à A.V.I Mont de Marsan
- L'achat d'une mini pelle pour un montant de 35 000€ ➤ en cours
- Achat de produits de traitement (charbon actif en grain) pour un montant 50 000€ ➤ à lancer
- Travaux de remplacement des membranes d'ultrafiltration usine de Lherm pour un montant de 1 200 000€ ➤ à lancer
- Réfection dôme château d'eau de Cazères pour un montant de 160 000€ ➤ à lancer
- Réfection génie civil château d'eau St Elix pour un montant de 130 000€ ➤ à lancer
- Installation armoire électrique château d'eau Labastide Clermont pour un montant de 35 000€ ➤ à lancer
- Maîtrise d'œuvre travaux de remplacement membranes ultrafiltration usine de Lherm pour un montant de 36 000€ ➤ à lancer

M. le Président met aux voix l'ensemble des marchés à lancer en 2022 (cf. tableau proposé) *☞ Adopté à l'unanimité*

#### -MODIFICATION CONVENTION D'INDIVIDUALISATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'EAU

Il convient de modifier la convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau afin d'apporter de plus amples précisions sur la procédure à suivre et les documents à fournir par le propriétaire (projet de convention fourni aux élus).

M. le Président met aux voix la modification de la convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau *☞ Adopté à l'unanimité*

#### -POINT CREMATORIUM LAVERNOSE LACASSE

M. le Président retrace de façon chronologique la demande de branchement au réseau d'eau potable du crématorium de Lavernose Lacasse.

- Juin 2019 : avis défavorable du SIECT lors de la consultation du permis de construire du crématorium (pas de réseau) – permis accordé, le SIVOM SAGE se raccordera sur le réseau de Noé, comme mentionné dans l'enquête publique (janvier à février 2020),
- Janvier 2022 : demande du SIVOM de branchement du crématorium sur le réseau du SIECT via une conduite privée posée sur 2,2 km,
- Juin 2022 :
  - avis défavorable du SIECT car important risque sanitaire lié à la stagnation de l'eau dans la conduite,
  - raccordement illicite de la conduite par le SIVOM sur le compteur d'eau de leur poste de relevage situé de l'autre côté de la route,
  - présence importante de bactéries revivifiables dans les analyses d'eau potable réalisées au crématorium,

- mise en demeure du SIVOM par le SIECT de déconnecter le branchement illicite du crématorium sur le poste de relevage,
- 5 juillet 2022 : ouverture du crématorium au public
- 21 juillet 2022 : fermeture du branchement du poste de relevage par le SIECT,
- 5 août 2022 : saisine du Tribunal Administratif par le SIVOM pour adjoindre le SIECT à raccorder le crématorium sur son réseau,
- 24 août 2022 : saisine du Tribunal Judiciaire par le SIVOM pour demander la réouverture du branchement du poste de relevage et le raccordement provisoire du Crématorium dans l'attente du jugement du TA,
- 2 septembre 2022 : rejet de la demande du SIVOM par le TA qui se déclare incompétent,
- 20 septembre 2022 : condamnation par le TJ du SIECT qui doit réouvrir le branchement du poste de relevage et raccorder le crématorium,
- 26 septembre 2022 : réouverture du branchement du poste de relevage et raccordement du crématorium sur le réseau par le SIECT

M. Le Président indique que le syndicat va faire appel de cette décision, un jugement considéré comme incompréhensible d'autant plus que l'ARS a conclu à la non potabilité de l'eau distribuée au Crématorium sur la base des analyses effectuées en juin quand l'établissement était raccordé illicitement sur le poste de relevage. Le syndicat a écrit au Préfet et à l'ARS pour de se dégager de toute responsabilité quant à la potabilité de l'eau desservie au crématorium.

### QUESTIONS DIVERSES

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 21h10.

Le Président,  
Paul Marie BLANC

Le secrétaire de séance,  
Jean Christophe SANCHEZ

